



MAIRIE DE TREGUNC

Envoyé en préfecture le 20/02/2017
Reçu en préfecture le 20/02/2017
Affiché le **20 FEV. 2017**
ID : 029-212902936-20170220-DE1707026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUT Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - LAURENT Luc - Sonia DOUX BETHUIS — ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno – DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – GUYON Yoann – BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal – LE GUILLOU Marthe

Le conseiller absent a donné pouvoir pour voter en son nom :

- Anita JOULAIN à Fanny SALAUN

Date de convocation : 31 janvier 2017

Philippe NIMIS est nommé secrétaire de séance

DÉNOMINATION DES RUES

Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur Michel TANGUY, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la dénomination de différentes rues de la commune tel que proposé ci-dessous :

1) Parcelle AB n° 144 : venelle reliant la « rue de Pont-Aven » à la « Place Georges Beaujean », appartenant aux Consorts Jannes, mais en cours d'acquisition par la commune.

➤ **Venelle Ernest CANEVET**

2) Parcelle YL n° 895p : nouveau lotissement « Pelleter » à l'angle de la route de Prad Ster et de la Résidence de Pendruc (impasse desservant 4 lots, le 5ème lot aura son entrée directement sur la route de Prad Ster).

L'Office public de la langue bretonne, préconise Hent Prad Stêr Vihan et non Hent Prad Ster Bihan, comme proposé par les propriétaires concernés

➤ **Hent Prad Stêr Vihan**

2017 FEB 20

Envoyé en préfecture le 20/02/2017
Reçu en préfecture le 20/02/2017
Affiché le 20 FEB. 2017
ID : 029-212902936-20170220-DE1707026-DE

- 3) Voie publique au Paradis. Il est proposé d'étendre la dénomination existante Impasse du Paradis au petit chemin voisin, avec une numérotation côté pair pour l'un et côté impair pour l'autre.

➤ Impasse du Paradis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 17 février 2017
LE MAIRE
Olivier BELLEC

